

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 23 juin 2020

Salle de la Mairie, 20h 30

Présents : MM. et Mmes Claude LHERMET, Elsa BREARD-MELE, Pierre-Marie ROCHE, Brigitte CLUTIER, Yvon BLONDON, Colette ANDREYON, Didier FAYE, Françoise BERTHOIS, Stéphane GONCALVES, Isabelle JOYET, Sébastien BRASY, Angélique FANGET, Jonathan VALLET, Frédéric FINAND, Nathalie CHANAUX.

Le conseil est ouvert à 20h 30

Approbation du compte rendu de CM du 8 juin à l'unanimité.

1. Approbation du compte de gestion 2019

- L'augmentation du poste combustible est due à la hausse des prix du fuel en 2019 ainsi qu'à l'utilisation de 2 véhicules
- Vote : adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2019

- En dépenses, le poste « honoraires » correspond au budget lié au litige sur la passerelle de l'école. En l'absence d'assurance dommage d'ouvrages, les frais judiciaires sont à la charge de la mairie.
- A l'indemnité de licenciement s'ajoute une allocation chômage pour une durée de 2 ans
- La formation des élus, en général gratuite, se déroule à la communauté de commune
- L'essentiel des subventions aux personnes de droit privé est attribué au centre social Au Fil De Lambre. Une subvention de la CAF réduit les coûts ; AFDL bénéficie de la gratuité des fluides et bientôt d'un espace de stockage aménagé dans les locaux du service technique
- En recettes, une nouvelle baisse de la dotation de l'état est constatée ; la perte de taxe additionnelle est compensée par la perception des taxes sur les ventes immobilières ; les revenus des immeubles correspondent au loyer versé par le centre social AFDL et les locations de salles.
- En investissement, on remarque les dépenses liées à l'aménagement du terrain de sport de l'école.
- Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de fonctionnement : 117 631,28 € sont affectés au fond d'investissement et 366 666,05 € en report en fonctionnement. Adopté à l'unanimité.

4. Vote des taux 2020 des taxes directes locales : Proposition de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière, ni de la taxe d'habitation pour les 25 % des habitants qui la payent encore. Adopté à l'unanimité.

5. Vote des subventions 2020 aux associations :

- Subvention à la caisse des écoles : 5 000 €,
- au CCAS : 4 000 €
- à l'ADPAH (Aide à Domicile des Personnes Agées et Handicapées) : 200 €
- au centre social Au Fil De Lambre : 48 996 €
- au centre social de Roussillon (pour le RAM, Relais des Assistantes Maternelles) : 1 600 €
- à la coopérative scolaire : 2200 €
- à l'UCOL (Union Cantonale des Œuvres Laïques) : 157 €

- Les autres subventions s'élèvent à 90 €. Si les associations envisagent un projet particulier, un dossier de demande spécifique doit être rempli pour obtenir un budget supplémentaire.
- Pas de subvention au Tennis Club, car le terrain de est inutilisable ; la réfection est prévue en 2020
- Le gros travail fourni par les couturières qui ont fabriqué 1200 masques pendant le confinement n'est pas reconnu financièrement, car ce n'est pas leur demande ; un don des habitants peut être fait au CCAS.
- Le montant des subventions est adopté à l'unanimité

6. Amortissement des frais d'étude pour l'aménagement du centre village et le déploiement des équipements publics : proposition d'amortir la dépense de 25 325 € sur 5 ans : dépense en fonctionnement de 5 065 €, et recette identique en investissement. Adopté à l'unanimité.

7. Vote du budget primitif 2020

- Pas de ligne budgétaire à modifier de façon importante.
- Difficulté à prévoir le prix des fluides
- Augmentation des charges de personnel : cotisation d'assurance chômage à payer jusqu'en juin 2021
- Caisse des écoles : 50 € par enfant
- Légère augmentation du budget d'indemnités des élus : 4 adjoints (au lieu de 3 adjoints plus un adjoint délégué)
- Le terrain aménagé correspond au terrain de tennis
- Les dépenses Télécom d'enfouissement des lignes sont à la charge de la commune lors des travaux d'assainissement ; pour les réseaux électriques, aide à 70 % par Territoire d'énergie Isère.
- La commune ne dispose pas de revenus immobiliers.
- Actuellement endettement moyen de 900 € par habitant
- Pour des travaux importants, réendettement nécessaire
- Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

8. Projet de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

- Supprimer la voie prévue au départ vers la maison Berthon lors de l'aménagement de la zone Giraud
- Permettre l'implantation de locaux pour activités tertiaires ou médicales sur le terrain au sud du parking Mairie, en basculant les logements sociaux prévus sur la zone Giraud
- Permettre à une partie du village de conserver un assainissement individuel
- Rendre constructibles des terrains disponibles entre 2 maisons (par exemple à St Sulpice)
- Cette demande est à faire rapidement afin de pouvoir aménager la zone Giraud
- Coût estimatif entre 30 000€ et 50 000 €
- Adopté à l'unanimité

9. Questions diverses :

- Le plan d'urgence lié au Covid devrait être levé le 10 juillet
- Le panneau Sonnayer en haut du chemin des Carrières est à dégager

La séance est levée à 22h 45